

INFORMATIONS DE PRE-ADMISSION

DOCUMENTS A PRESENTER

Le jour de votre admission, vous devrez fournir les documents indispensables à la prise en charge de votre hospitalisation (carte vitale et attestation en cours de validité, prise en charge de votre mutuelle, pièce d'identité en cours de validité, documents médicaux... Pour plus de détails voir le livret d'accueil).

Il est essentiel d'apporter, le cas échéant, **la prescription médicale (ordonnance) des traitements médicamenteux** que vous prenez actuellement, ainsi que les **résultats d'examen** (biologie, radiographies, scanner...) et la **carte de groupe sanguin** en votre possession.

SUPPLEMENTS HOTELIERS

- Chambre individuelle : 200 € par jour
- Chambre Premium : 295 € par jour
- Sortie après 12:00 : 70 €
- Lit accompagnant : 30 €
- Petit déjeuner accompagnant : 10 €
- Repas accompagnant : 25 €
- Ouverture d'une ligne téléphonique directe : 5,34 € + communications au tarif France Telecom
- Participation télévision : 10 € par séjour

DEPOT DE CAUTION A L'ADMISSION

- Chambre double : 150 €
- Chambre individuelle : 600 €
- Chambre Premium : 800 €
- En cas absence de justification de droits ouverts auprès de l'assurance maladie : totalité des frais d'hospitalisation et de soins sur la durée prévue.

Prévoir un moyen de paiement, chèque ou espèces, pour le jour de l'admission.

La réglementation ne nous permet pas d'accepter de carte de crédit pour la caution.

En cas de séjour supérieur à 4 jours, un complément de caution pourra être demandé selon votre type de couverture sociale. La caution vous est restituée après règlement définitif des frais d'hospitalisation.

CONSEILS PRATIQUES

Apportez vos effets personnels (pyjama, robe de chambre...) et nécessaire de toilette (serviettes, gants).

N'apportez aucun objet de valeur avec vous. Un coffre est néanmoins à votre disposition au secrétariat si vous souhaitez déposer un objet.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de disparition pour tout objet non déposé au coffre.

HORAIRES

Merci de vous présenter à l'accueil dès votre arrivée.

Horaires d'admission :

- Du lundi au samedi : **15 h 00 à 16 h 00 au plus tard**
- Les dimanches et jours fériés : **14 h 30 à 16 h 00 sur rendez-vous**

Horaires de visites : **11 h 30 à 19 h 45**

Visites autorisées dans l'unité de surveillance continue de **12h30 à 14h30 et de 17h30 à 19h30**

Horaires de sorties : **09 h 30 à 12 h 00**

Fermeture de ligne téléphone à 09 h 30 le matin de la sortie

Le secrétariat est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Tél. Admission : 01 48 88 25 25 - Fax Admission : 01 48 88 26 16 - mail : admission@clinique-monceau.com
N° FINESS : 750300915**

FORMULAIRE D'ADMISSION

IDENTIFICATION PATIENT

NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :/...../..... TEL :
ADRESSE :
NUMERO SS :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
TEL :
LIEN DE PARENTE :

PERSONNE DE CONFIANCE

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
TEL :
LIEN DE PARENTE :

MEDECIN TRAITANT DECLARE (NOM Prénom) :

CHOIX HOTELIERS

- Hospitalisation en chambre à 2 lits
- Participation TV : 10 € par séjour
- Mise à disposition d'une ligne téléphonique : 5,34 € (Communications en sus)
- Hospitalisation en chambre individuelle selon le choix du patient : € par jour
- Lit accompagnant (en chambre individuelle uniquement) : 30 € par nuit
- Petit déjeuner accompagnant : 10 € X nombre de repas
- Repas accompagnant : 25 € X nombre de repas

CAUTION

Dépôt à l'admission d'une caution de € par chèque bancaire ou espèces.
La caution sera restituée après solde complet du dossier par le patient et ses assurances.
Attention, certaines caisses ou mutuelles prennent plusieurs semaines pour le règlement.

Motif caution: Attente d'attestation sécurité sociale à jour
 Ticket modérateur
 Hospitalisation

INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES

Les honoraires des praticiens n'entrent pas dans les recettes de la clinique et seront réglés séparément.
Certains praticiens sont conventionnés avec honoraires libres. Ils peuvent donc vous demander des compléments d'honoraires au delà des honoraires conventionnels.

Les praticiens doivent obligatoirement vous donner préalablement à votre admission toutes les informations sur les honoraires qu'ils vous demanderont pour les soins durant votre hospitalisation.

Je reconnais avoir été pleinement informé(e) sur les honoraires pour cette hospitalisation.

ACCORD DU PATIENT

**"Je reconnais avoir reçu un livret d'accueil et pris connaissance des informations qu'il contient.
J'accepte les conditions tarifaires ci-dessus et m'engage à régler la part à ma charge.
Lu et approuvé"**

Date :/...../.....

Signature :